vent qu'avoir été inspirées par l'une ou l'autre des raisons suivantes, soit : 1. nous persuader de conclure avec elles des arrangements purement politiques, ou militaires, ou militaires et politiques qui peuvent ne pas être dangereux pour nous, qui doivent seulement être profitables aux intérêts austro-allemands, ou 2. nous engager dans des affaires financières avec elles en échange de l'aide matérielle qu'elles peuvent donner.

» Consentir à ceci porterait atteinte à notre prestige et pourrait à l'avenir mettre en danger notre intégrité territoriale. De plus, étant donnée la position géographique de l'Allemagne, nous ne pourrions guère nous attendre à ce que, en certaines éventualités, son aide soit prompte ou efficace. »

Des opinions quelque peu analogues ont été exprimées récemment par le « Terdjiman Hakikat », un organe du comité, qui proteste contre les tentatives de certaines feuilles allemandes pour créer des sentiments d'animosité entre l'Angleterre et la Turquie, par la publication de temps en temps d'articles d'une nature très tendancieuse.

Les Concerts militaires vont-ils disparaître ?

La Société des Auteurs intime l'ordre au général Ménétrez à Amiens de cesser tout concert

Amiens, 24 mai. — Amiens a la chance de posséder deux musiques militaires : celle du 72e régiment d'infanterie et celle du 8e chasseurs à pied, et quand vient l'été, les concerts qu'elles donnent sont très courus.

Or, les prétentions, si souvent critiquées, de la Société des auteurs et compositeurs de musique viennent de se traduire une fois de plus et de façon sensationnelle par un exploit d'huissier. La Société vient de faire défense absolue au général Menetrez, commandant la 3e division, sous peine de répression judiciaire, de laisser exécuter désormais aucun concert en public. En conséquence, le général a suspendu les concerts, croyant devoir céder à la Société et ne pouvant risquer des frais de procédure.

Le maire d'Amiens, M. Catoire, avisé par le général, l'a prié de revenir sur sa décision, la municipalité étant décidée à couvrir l'autorité militaire contre toute action des auteurs et compositeurs de musique, dont la nouvelle prétention est vivement commentée par la population amiénoise.

UN MARI TUÉ PAR SA FEMME

Paris, 24 mai. — Le cocher de fiacre Chanut, demeurant rue Letellier, à Grenelle, avait épousé, il y a quelque temps, Maria Delporte. La lune de miel fut de courte durée. La jeune femme apporta dans la vie commune de tels éléments de discorde que le cocher résolut de briser par un divorce le lien conjugal. Il quitta sa femme, vint habiter rue Letellier et introduisit une demande en divorce.

Cette attitude exaspéra sa femme qui jura, dès lors, de se venger. *Elle a tenu parole.*

Une scène des plus violentes s'était déroulée hier après-midi dans un café de la rue du Commerce, où Chanut était attablé en compagnie de son frère. Sa femme était venue l'y retrouver et, après de courtes explications, lui avait lancé à la tête verres, soucoupes et bouteilles.

Ce matin, accompagné d'un serrurier, le mari se rendit à son logement et fit poser une forte serrure de sûreté, espérant ainsi se mettre à l'abri des incursions de sa vindicative épouse. L'opération venait d'être achevée, lorsqu'apparut, dans la cour de l'immeuble Mme Chanut qui, brandissant un revolver, s'élança dans le logement, dont la porte était ouverte.

D'un mouvement si rapide que personne ne put le prévenir, Mme Chanut braqua le revolver sur son mari et pressa deux fois la détente. Les deux balles atteignirent le cocher en pleine poitrine. L'une perfora un poumon, l'autre le cœur. Le pauvre homme s'effondra comme une masse. Il était mort.

La meurtrière fut arrêtée dans la rue par un agent. Conduite au commissariat de Grenelle, elle fut immédiatement interrogée par M. Susset :

« — *J'ai voulu me venger*, déclara-t-elle ; mon mari voulait me quitter, moi je l'aimais toujours ! »

Elle a été envoyée au Dépôt.

Salon des Artistes Français

LES MEDAILLES

Paris, 24 mai. — On a procédé ce matin au vote des médailles dans les sections de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.

Peinture

Médailles de seconde classe : MM. Biloul, auteur du « Baptême des enfants trouvés » et du « Portrait de M. Chérioux, président du Conseil municipal ».

Joron, auteur de deux « Intérieurs ».

Mlle Morstadt (Autrichienne), auteur du « Campement devant le bourg » et de « A la barrière ferme du Sorbe (Corse) ».

MM. Bundy (Anglais), auteurs du « Sablier de la vie ».

Doigneau, auteur de la « Meute » ;

Maillaud, auteur d'un « Retour de foire en Berry » et d'un « Marché à Issoudun (Indre);

Delaistre, auteur d'un paysage « Sur la falaise ».

Sculpture

Médailles de 1re classe : MM. Convers, auteur de la « Source » (statue marbre) ;

Terroir, auteur d'une figure tombale (plâtre), et de « Orphelin » (groupe pierre) ;

Vérez, auteur du « Pardon » (groupe marbre), et de la « Charité » (groupe plâtre) ;

Roger Bloche, auteur de l' « Accident » (groupe plâtre).

Paul Roussel, auteur d'un bronze à cire perdue, « Nonia, danseuse à Pompéi », et de la « Coupe Michelin pour l'aviation » (groupe bronze).

Médailles de 2e classe : MM. Pourquet, auteur d'un « Orphée au tombeau d'Eurydice » (marbre) et d'un portrait de « M. Paul Joly », préfet du Puy-de-Dôme.

Tigné, auteur de « Tout en fleurs » statue marbre).

Pernot, auteur de « Leurs dimanches » (Hollande), plâtre, et d'une vitrine de figurines hollandaises.

Chevré, auteur d'une fontaine en marbre, « Jeunesse », et d'une « Bacchante » (plâtre).

Pasche, auteur d'un « Tombeau de famille (marbre) ; Weigèle, auteur de l' « Anniversaire du grand-père » (marbre) et de « Peine d'amour » (statue plâtre).

Médailles de 3e classe : MM. Bigonnet, Dallia, Dimitriadis, Mlle Morin, MM. Viard, Carvin, Beaucour, Mlle Debienne, MM. Joire, Vigoureux, Charles et Iselin.

Un cadavre dans une balle de coton

New-York, 24 mai. — La disparition du jeune Alfred Hartman, âgé de deux ans, fils de Georges et Angelina Hartman, demeurant dans le comté de Gillespsie, vient d'être expliquée d'une manière inattendue par la découverte du cadavre de l'enfant dans une balle de coton ouverte à Liverpool (Angleterre).

Au commencement de décembre dernier M. Hartman, riche fermier de la région, apporta à une usine voisine de sa ferme, à Frederichsburg, un chargement de coton pour le faire égrener. Son jeune fils l'accompagnait. Lorsque M. Hartman voulut rentrer chez lui, il constata que l'enfant avait disparu et toutes les recherches restèrent vaines. On finit par admettre que le jeune Alfred Hartman était tombé dans une crique et que son corps avait été emporté par le courant.

La découverte à Liverpool (Angleterre) d'un cadavre d'enfant enfermé dans une balle de coton et répondant au signalement du jeune Alfred Hartman indique que l'enfant a dû pénétrer dans l'atelier des presses de l'usine de Frederichsburg et s'endormir enfoui dans le coton. C'est ainsi qu'il a été « emballé ».

Le coton avait été vendu à une maison du Texas, emmagasiné, puis expédié à Liverpool. La balle a été ouverte dans cette dernière ville et on y découvrit le cadavre aplati de l'enfant.

Le corps sera ramené au Texas et enterré dans le terrain réservé à la famille Hartman au cimetière de Frederichsburg.

Le vote des prêtres en Chine

Pékin, 24 mai. — Le règlement relatif aux élections communales prévoit que les prêtres de toutes les religions, boudhistes, taoïstes, catholiques, protestants, sont privé du droit de vote, non à raison de leurs opinions, mais à raison de leurs fonctions.

Le lieutenant-gouverneur du Thibet télégraphie à Pékin que cet article doit être modifié en ce qui concerne sa province. Toute la partie éclairée de la population appartenant au sacerdoce, il s'ensuivrait que seuls auraient le droit de vote les pauvres et les ignorants. Le lieutenant-gouverneur s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre où les prêtres votent et où certains d'entre eux sont de droit membres de la Chambre des Lords.

La foudre tue un prêtre et trois fidèles

Lisbonne, 24 mai. — Un orage épouvantable a causé de grands dégâts dans la cathédrale d'Ovila, tandis qu'on y célébrait une messe spéciale pour faire cesser une sécheresse trop prolongée.

Pendant que le prêtre officiait, la foudre tomba sur la cathédrale, mit le feu à l'hôtel et tua le prêtre et trois femmes.

La foule, saisie de panique, se précipita vers la porte et vingt-sept personnes furent blessées. Elles furent aussitôt transportées à l'hôpital.

Congrès des receveurs buralistes

Le congrès des Receveurs buralistes aura lieu les dimanches 30, lundi 31 mai et mardi 1er juin. Les délégués se réuniront le 30 mai à onze heures du matin, au siège de l' « Association Professionnelle des Receveurs buralistes de France », 1, Quai St-Michel, à Paris, puis le lundi 31 mai, à neuf heures du matin, dans la salle du restaurant de l'Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg.

D'importantes questions professionnelles, notamment celle concernant le statut des fonctionnaires, seront discutées au cours de ce Congrès, auquel tous les receveurs buralistes de France vont participer.

DANS LA RÉGION

Les Anciens Militaires Mutualistes du Nord

Grouper en 15 années 1600 membres, alors que tant de sociétés sollicitaient déjà l'adhésion des mutualistes, et, tout en distribuant des secours considérables, avoir dans ce laps de temps constitué un capital social de 85.000 francs avec des cotisations de 10 francs par an, est un assez joli résultat pour que l'on en félicite la Fédération des Anciens militaires mutualistes du Nord de la France.

Dimanche dernier cette société avait organisé au Palais-Rameau à Lille, une véritable solennité artistique qui fut un triomphe pour son comité et notamment pour MM. Georges Petit, président, Henri Spriet et Morel, vice-président dont nos lecteurs trouveront plus haut les photographies.

A LILLE

La grève de la maison Couzineau

Les patrons auraient décidé le renvoi de tous les grévistes. — Est-ce le commencement d'un « lock-out » ?

Contrairement à l'espoir que nous avions exprimé, la grève des coupeurs et aides de la maison Couzineau paraît devoir durer et s'aggraver.

Ce matin, les grévistes ont tenu, à dix heures, une réunion à la Bourse du Travail, 28, rue de Fives. Une délégation que la direction de l'usine avait refusé de recevoir, a rendu compte de sa démarche.

Une nouvelle tentative aura lieu demain ; elle sera suivie d'une réunion à la Bourse du Travail.

Toute la cause du conflit réside, nous l'avons dit, dans l'intention de la maison Couzineau d'ouvrir, à Douai, une succursale dont M. Casteher serait le directeur et où l'on créerait des apprentis destinés à concurrencer le personnel de Lille.

D'après nos informations, les ouvriers en grève auraient reçu du patron, une lettre les avisant que ceux qui n'auraient pas repris le travail demain, seraient considérés comme ne faisant plus partie du personnel et n'auraient qu'à passer à la caisse pour toucher les sommes qui leur restent dues.

De même, les femmes des ouvriers en grève employées dans l'usine, ont été invitées à ne plus s'y représenter tant que durera le conflit.

Faute de travail préparé, les ouvrières travaillant à domicile chôment depuis hier.

A ROUBAIX

Mort d'Antony

Le coureur cycliste projeté sur la piste du Vélodrome meurt à l'hôpital de Roubaix sans avoir repris connaissance

Le jeudi 20 mai dernier, au Vélodrome Roubaisien, au cours des courses de tandems un terrible accident s'était produit. Vers 6 heures, Antony et Lepoutre qui couraient contre Wirth et Cotterel, en voulant dépasser leurs concurrents, heurtèrent la roue arrière de leur tandem.

Leur machine fut rejetée violemment en arrière et les deux hommes furent projetés sur le ciment de la piste.

On vit alors Lepoutre se relever la figure et la main droite couvertes de sang.

Quant à Antony, il gisait sans connaissance et tous les soins prodigués pour le ranimer demeurèrent inutiles.

Il n'avait pas encore repris ses sens lorsque, une heure et demie après, la voiture d'ambulance vint le prendre pour le transporter à l'hôpital de la Fraternité.

Le malheureux ne devait pas reprendre connaissance, et sur le lit d'hôpital où il fut déposé presque sans vie, il resta tel jusqu'au moment où la mort vint le prendre.

On peut dire que celui-là ne souffrit pas pour mourir.

Il était pour ainsi dire mort au moment où, voulant triompher dans la course entreprise avec Lepoutre, il fut projeté sur le bitume du vélodrome.

Nous savions dès lors que le coureur douaisien n'avait plus que quelques jours, quelques heures, quelques minutes peut-être à vivre.

Mais il y a des moments où la vérité est pénible à dire. Le journaliste comme le médecin reste toujours optimiste et on espéra contre toute espérance qu'Antony prendrait sa revanche sur la piste où si cruelle aventure lui était arrivée.

Hélas, à huit heures et demie du matin, hier lundi, après trois jours de coma, le malheureux rendrait le dernier soupir.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA GRÈVE DES INSCRITS

ELLE EST GENERALE A MARSEILLE. — LE DEPART DE HUIT NAVIRES EST AJOURNE

Marseille, 24 mai. — Depuis quelques semaines déjà, de nombreux mouvements se produisaient à bord des navires à Marseille. Toute cette agitation avait pour cause la réglementation du travail à bord et l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Certaines compagnies avaient accepté les réclamations des inscrits maritimes, d'autres avaient admis un « modus vivendi » variant suivant les navires et les lignes desservies. Mais partout la situation demeurait inquiétante et l'on sentait que cela ne pouvait pas durer longtemps. Aussi, ce que l'on craignait s'est produit aujourd'hui : les inscrits maritimes ont déclaré la grève et un certain nombre de navires sont déjà désarmés.

LA REUNION

Les inscrits maritimes ont tenu ce matin une réunion à la Bourse du travail. M. Réaud, secrétaire du syndicat des marins, a fait ressortir que la corporation poursuivait depuis des années déjà la réalisation du nplan d'amélioration ; des lois qu'on eut beaucoup de peine à préparer et à faire adopter par le Parlement sont quotidiennement violées par les armateurs. Il est donc nécessaire, a-t-il dit, d'user de la seule arme que la loi met à la disposition des inscrits maritimes pour avoir raison de la mauvaise volonté de l'armement.

M. BOYER, secrétaire général de la Fédération générale des inscrits maritimes, a soutenu l'opinion contraire ; il a déclaré être opposé à la grève immédiate parce que le congrès auquel il vient d'assister n'en est pas partisan. Il est nécessaire, a dit M. Boyer, d'attendre une réponse aux revendications formulées par les inscrits actuellement en grève.

Il a terminé ainsi :

« La grève sera peut-être nécessaire dans quelques jours, mais elle ne l'est pas aujourd'hui. »

Le délégué du syndicat des maîtres d'hôtel et garçons navigateurs a promis que si la grève était déclarée, ses camarades et lui se solidariseraient avec les équipages des machines et du pont.

VOTE DE LA GREVE

La discussion générale étant close, le président a mis aux voix le principe de la grève générale et de la mise immédiate à terre, ce qui a été adopté.

Une commission de grève a été nommée ensuite et des membres se sont rendus à la Joliette, à bord des navires en partance.

Dès midi la décision prise par les inscrits maritimes dans leur réunion à la Bourse du travail, était mise à exécution.

Le premier navire dont l'équipage mit sac à terre a été le « Maréchal Bugeaud » de la compagnie transatlantique en partance pour Tunis. Une centaine environ de passagers qui avaient déjà payé leurs places, ont été remboursés. Le « Général Chanzy », de la même compagnie, a été abandonné par son équipage ; ceux de l' « Aude » et de l' « Hérault » sont aussi descendus et les rôles d'embarquement déposés à la marine.

A 5 heures les rôles de l' « Isly », de la compagnie mixte, de la « Ville de Bastia », du « Félix Frayssinet » du « Corté » étaient également déposés. On attendait les rôles de quelques-uns des navires des Messageries maritimes.

On assure que l' « Orenoque » et un autre navire qui sont en ce moment à la Joliette ne seront pas abandonnés mais on croit que l' « Oxus » des Messageries maritimes ne pourra pas partir demain matin.

Cette déclaration de grève, faite par les inscrits maritimes, a stupéfié les armateurs; c'est du moins ce qu'a affirmé le président de leur syndicat, le comte Armand.

A DUNKERQUE

LA FIN DU CONFLIT

Les marins grévistes de la Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord, après une réunion à la Bourse du travail, avec le concours de M. Rivelli, secrétaire général des inscrits maritimes ont décidé de reprendre le travail !

Trois Steamers de la compagnie des Bateaux à Vapeur du Nord sont sortis pendant l'après-midi.

Ce sont : les vapeurs « Jean-Bart », « Tunisie » et « Ville de Lorient ».

Nominations judiciaires

Paris, 24 mai. — Sont nommés suppléants de juge de paix : Lille, 3e arrondissement, M. Dufaix, avocat; Le Quesnoy, canton Est, M. Maillard, ancien huissier.

LE TRAFIC DES GRACES

M. ANDRE ENTEND DEUX NOUVEAUX TEMOINS.

Paris, 24 mai. — Le juge d'instruction a entendu hier, deux nouveaux témoins : M. Armand Marix et M. Champion.

M. Armand Marix qui est conseiller au Commerce extérieur est le cousin du capitaine Marix. Je ne connaissais pas, a-t-il déclaré au juge, le capitaine Marix. Nos grands-pères qui étaient frères s'étaient en effet brouillés et depuis toutes relations avaient cessé entre nos familles.

Lors de l'exposition d'Amiens, j'étais commissaire; j'ai rencontré le capitaine Marix; nous sommes entrés en relations, je l'ai accompagné au Casino et j'ai, malgré ma répugnance à jouer, perdu en effet en sa compagnie une somme assez importante aux petits chevaux.

Voilà à quoi ce sont bornées hier les déclarations de M. Armand Marix.

Le second témoin, entendu par M. André a été M. Champion, directeur d'un Contentieux, 27 ter, boulevard Diderot.

M. Champion avait écrit à M. André en lui demandant d'être entendu, affirmant qu'il possédait des renseignements intéressants pour l'instruction en cours.

Voici les faits qui ont motivé l'intervention de M. Champion. En 1907, le directeur du Contentieux avait été chargé par un jeune homme M. Royet, qui était en relations d'affaires avec le capitaine Marix et ses amis, de recouvrer une créance de 10.000 francs contre M. Grenier.

Un procès s'engagea, M. Royet promit à M. Champion une rémunération de 500 fr. A la suite d'une transaction habilement conseillée, M. Champion fut frustré de sa commission de 500 francs.

Jugeant qu'il avait été victime d'une escroquerie, l'homme d'affaires déposa une plainte contre diverses personnes qui, après une instruction également confiée à M. André, se termina par une ordonnance de non lieu.

M. Champion, hier, a voulu exposer de nouveau les faits dont il s'était plaint et divers autres faits dont il accuse M. Marix et ses amis, mais le juge lui a fait observer qu'il s'agissait d'une question déjà étudiée par la justice.

Les Bourreaux d'Asnières en Correctionnelle

Paris, 24 mai. — La 8e chambre correctionnelle juge, aujourd'hui, les époux Sargent, d'Asnières qui, on s'en souvient, maltraitèrent les jeunes enfants qu'ils avaient adoptés.

Cecyl Sargent, âgé de 29 ans, est d'origine anglaise ; sa femme, plus âgée que lui de cinq ans, est américaine. Elle est née à New-York.

La prévenue, au milieu d'un flot de larmes, nie la plupart des faits qui lui sont reprochés. Elle prétend n'avoir jamais donné que des taloches sans importance Cecyl Sargent se défend également d'avoir martyrisé aucun des enfants confiés à la garde de sa femme. Il avoue bien avoir donné quelques corrections aux enfants lorsqu'il était ivre, mais c'est tout.

Les condamnations

Le tribunal correctionnel a condamné les époux Sargent, à savoir :

Cecyl Sargent, à 2 ans de prison et sa femme à 13 mois de prison ; et chacun à 100 francs d'amende.

Au cours des débats, Mme Maréchal qui avait confié sa fillette aux époux Sargent, se précipita sur la femme Sargent et chercha à l'étrangler.

Collision entre les paysans et la troupe en Calabre

CINQ MORTS

Rome, 24 mai. — A Santa Eufemia, localité calabraise, dévastée par le récent tremblement de terre, un conflit a éclaté entre la troupe et la population à l'occasion de la distribution des secours aux victimes.

La troupe a fait feu ; on compte 5 morts et de nombreux blessés.

Le sabotage du Métro

Paris, 24 mai. — Le parquet de la Seine vient de charger M. Poby, d'ouvrir une instruction sur l'enlèvement pendant la grève des terrassiers de deux clapets au caisson du Métropolitain de la place Saint-Michel. Cet acte de malveillance aurait pu coûter la vie aux hommes travaillant dans le caisson si l'on ne s'en était aperçu à temps.

LES POSTIERS RÉVOQUÉS

LA REUNION DU COMITE DE SECOURS. — LES DISPOSITIONS PRISES POUR VENIR EN AIDE AUX REVOQUES.

Paris, 24 mai. — Ce soir a eu lieu, 117, boulevard de l'Hôpital, une assemblée générale des postiers révoqués appelés à cette réunion par le comité de secours, fonctionnant sous la présidence de M. Coudero, agent révoqué des brigades roulantes.

Les postiers eurent à envisager différents problèmes concernant leur situation actuelle. Il a été décidé notamment que des listes de souscription en faveur des 600 révoqués seraient envoyées dans tous les bureaux de poste de Paris et de la province. Des appels seront également adressés aux groupements syndicalistes, enfin on espère beaucoup de la souscription nationale ouverte par le Syndicat des postiers d'Angleterre.

La première répartition des fonds, ainsi recueillis, sera faite prochainement par les soins du comité de secours.

Quant aux caisses de l'A. G. du syndicat des sous-agents et du syndicat des ouvriers des lignes, elles auront à faire face aux dépenses considérables occasionnées par la récente grève.

La plupart des agents révoqués s'occupent à l'heure actuelle de rechercher une situation en dehors de l'administration.

A ce sujet, le comité de secours a décidé de faire savoir qu'il accepterait volontiers les offres d'emploi que l'on voudra lui faire parvenir.

La réunion a pris fin à sept heures un quart.

La Nouvelle Turquie

Le programme du ministre est approuvé par le Parlement

Constantinople, 24 mai. — Hilmi Pacha a lu le programme du gouvernement qui est particulièrement long. Il fait l'historique des récents événements, il promet une sévère répression des massacres d'Adana, et il annonce le dépôt, demain, du projet de *service militaire pour tous les ottomans.*

La Chambre, après une chaude discussion, a donné au cabinet un vote de confiance par 191 voix contre 5.

Au Sénat, la lecture du programme a été faite par le ministre de l'intérieur Ferid Pacha. Le Sénat a accordé un vote de confiance unanime au gouvernement.

Scène de banditisme en Russie

Dix morts

Odessa, 24 mai. — On annonce de Tiflis que des bandits armés ont pénétré à la chute du jour dans la résidence du prince Dschavkavkhoff à Dseve, dans la région de Geri.

Ils ont tué à coups de revolver le prince, la princesse, et leur fille, âgée de 15 ans, ainsi que la mère du prince et 7 domestiques.

Les assassins se sont échappés après avoir pillé la résidence.

Un médecin et un blessé condamnés

Paris, 24 mai. — Le tribunal de la Seine a condamné à trois mois de prison et à 100 francs d'amende et à un an de privation du droit d'exercer la médecine, le docteur Sainnont, inculpé d'avoir donné un certificat de complaisance à un ouvrier victime d'un léger accident de travail; l'ouvrier a été condamné à deux mois de prison et 25 francs d'amende.

Grève de charpentiers à Abbeville

Abbeville, 24 mai. — Ce matin les ouvriers menuisiers et charpentiers d'Abbeville et de Vauchelles se sont mis en grève; ils réclament une augmentation de salaires.

COURS DES COTONS

Le Havre, 24 mai. — Clôture des cours. Tendance calme, 3800. Mai, 68,75. — Juin, 68,62. — Juillet, 69,00. — Août, 69,12. — Septembre, 69,25. — Octobre, 69,12. — Novembre, 69,00. — Décembre, 68,75. — Février, 68,75. — Mars, 68,50. — Avril, 68,50.

---

très riche, où mes parents habitaient seuls.

— Oui, ce serait cela, c'était l'hôtel de votre père, rue de l'Université, répliqua imprudemment la comtesse, qui fournissait ainsi des indications précises à celui qui la trompait si indignement.

En effet, j'ai souvent entendu prononcer le nom de cette rue dans ma enfance.

Puis, comme si de vagues souvenirs revenaient tout à coup à sa mémoire endormie, Monseigneur du Surin reprit très vite :

— C'est cela, un grand hôtel, où il y avait des chevaux et des voitures... un grand salon... bleu, je crois ?

— Non, rouge et or.

— Oui, oui, c'est vrai, rouge et or, je me souviens bien à présent.

— Une chose que je m'explique mal, dit tout à coup Mme de Presles en regardant fixement son interlocuteur, c'est que vous ayez les cheveux aussi bruns.

— Pourquoi ? demanda trop vite le jeune misérable, qui ne s'attendait pas à cette question. Et, gêné, il détourna la tête.

— Mais parce que dans votre jeunesse vous étiez blond.

— Ah ! fit simplement le pseudo Georges Bonod désarçonné par cette réponse imprévue.

— Ce que vous dites est parfaitement exact, madame la comtesse, s'empressa d'affirmer Dufresne, venant rapidement au secours de son acolyte ; la pauvre femme qui avait élevé Georges m'avait fait part de ce détail curieux.

Oui, Georges était aussi blond que son père.

Mais vous n'ignorez pas que, chez beaucoup d'individus, les cheveux deviennent plus foncés à mesure que l'âtre approche de l'âge adulte.

— Je crois bien, affirma du Surin retrouvant son sang-froid, à quatorze ans, j'étais encore châtain clair.

J'ai bruni surtout vers l'âge de dix-neuf ans.

On m'a, d'ailleurs, toujours affirmé que ma mère était très brune, conclut-il, en regardant fixement la chevelure blanche de Mme de Presles, où apparaissaient de-ci de-là de rares cheveux noirs.

— En effet, dit cette dernière, elle était aussi brune que le l'ai été moi-même.

Ah ! monsieur, si vous l'aviez connue !

— Sans doute, je l'aurais beaucoup aimé, madame.

Je suis, de ma nature, extrêmement sensible et tendre je m'attache vite à ceux qui me font du bien ; j'ai tant souffert étant jeune.

— Pauvre enfant ! laissa échapper la comtesse attendrie, oubliant pour un instant sa prudence.

— C'est pour cela que j'aime très sincèrement mon bon ami, reprit le misérable escarpe, en serrant hypocritement la main de son complice Dufresne.

C'est à lui que je dois, madame, de me trouver à cette heure inoubliable en votre présence c'est à lui, sans doute, que je devrai tout mon bonheur : à lui et à vous.

— Oui, oui, à moi, fit Mme de Presles emportée par un élan tout intime, provoqué par l'horrible mensonge du jeune homme.

Ah ! mon enfant, je ne demande qu'à vous aimer, qu'à vous rendre heureux, pour vous faire oublier toutes les souffrances imméritées de votre enfance !

— Merci, madame, vous êtes bonne, fit du Surin, d'un accent ému merveilleusement joué.

— Peut-être ne le serais-je jamais assez pour réparer envers vous les torts immenses de la fatalité ?...

Ah ! si je vous avais connu plus tôt, si j'avais pu savoir où vous étiez.

Donnez-moi la main, voulez-vous ?

Mme de Presles dit cela d'un tel accent d'intraduisible tendresse que tout en lui tendant une main, le misérable se sentit véritablement touché cette fois.

Il eut une seconde de loyauté, de honte et de remords, en présence de cette femme si naïvement heureuse et bonne qu'il trompait de la plus lâche, de la plus indigne façon.

Un instant, le crime nouveau qu'il accomplissait froidement lui répugna il se demanda s'il n'allait pas tout à coup, là, devant Dufresne, lui crier la vérité...

Mais ce fut un éclair ; sa conscience, un instant révoltée, s'écrasa sous le poids des iniquités accumulées déjà.

Sa nature, foncièrement mauvaise, cupide et cruelle, reprit vite le dessus.

Et tandis que Mme de Presles, d'un regard avide, le considérait attentivement pour essayer de lire en son âme, il prit une attitude d'homme extasié devant une joie imprévue et inexprimable.

— Ah soupira-t-il, quel bonheur !...

— Oui, n'est-ce pas, mon enfant ?

Vous avez été si longtemps sans famille ?

A ce propos, M. Dufresne vous a-t-il fait part de ma qualité auprès de vous ?

— Il m'a dit, madame, que vous étiez ma tante ; mais si j'en crois ce que je ressens à présent devant vous, j'ose m'imaginer que vous êtes plus : mieux.

— Hélas ! non, mon cher enfant.

Plus tard, je vous expliquerai cela...

Mais, dites-moi, que faites-vous à Paris en ce moment ?

— Pas grand'chose, fit négligemment Monseigneur du Surin, oublieux du soi-disant cabinet d'affaires de Dufresne.

— Les affaires vont si mal s'empressa de corriger celui-ci, en voyant madame de Presles froncer le sourcil.

— De sorte, dit la malheureuse et noble femme, que vous ne verriez aucun inconvénient à venir passer quelques jours auprès de moi, dans ma propriété ?...

— Au contraire, chère madame, je ne demande que ça, moi, répondit trop vite, cette fois encore, le pseudo Georges Bonod, dont l'esprit, fatigué par une trop longue tension inaccoutumée, perdait la notion de la situation présente.

Cette réponse assez brutale, et dépourvue de toute pensée affectueuse, ou même simplement reconnaissante, rappela de nouveau la défiance endormie de la comtesse.

Et comme pour mettre le comble à sa maladresse, Monseigneur du Surin regardait l'heure à une montre de nickel acheté la veille, madame de Presles se leva froissée.

— Voyons, fit-elle cependant d'un accent beaucoup plus froid que précédemment, quand voulez-vous venir au château du Roc passer quelques jours ?

— Mais, quand vous voudrez, madame.

— Rien ne vous retient ici ?

— Absolument rien.

— Eh bien ! voulez-vous venir dans trois jours, je vous enverrai chercher à la gare de Château-Thierry ?

— J'accepte volontiers.

— Je vous remercie profondément pour mon jeune ami, madame la comtesse, dit Dufresne qui sentit le besoin d'adoucir et de réchauffer un peu la conversation, trop froide à son gré.

Il est sans doute inhabile à traduire les excellents sentiments qui l'agitent, mais je le connais bien, l'émotion le fait vous répondre un peu étourdiment et je vous prie de l'excuser.

— Je l'excuse, monsieur, répliqua madame de Presles d'un accent peiné.

Et, désireuse de couper court à cet incident pénible, elle reprit en s'efforçant de parler d'un ton plus enjoué :

— Alors, c'est entendu, monsieur, n'est-ce pas ? vous prendrez le train de neuf heures dix du matin, vous arriverez à dix heures et demie à Château-Thierry, et vous y trouverez ma voiture qui vous conduira au château du Roc.

On vous attendra pour déjeuner.

Vous voudrez bien, monsieur Dufresne, accompagner cette fois monsieur... monsieur ?...

— Georges, acheva vivement Dufresne.

Monseigneur du Surin se mordit les lèvres à temps pour retenir le prénom de Jules qu'il allait donner étourdiment.

— Ah ! très bien, monsieur Georges.

Et d'un accent engageant, en s'adressant particulièrement au jeune homme :

— Vous prendrez vos précautions pour séjourner quelque temps au château, si cela ne vous déplaît pas ?

— Grand merci de l'honneur, madame la comtesse, fit Dufresne s'inclinant.

Ainsi, continua-t-il, très aimable, nous sommes aujourd'hui vendredi 25 septembre, nous serons donc lundi 28 septembre, à dix heures et demie du matin, à Château-Thierry.

— Alors, messieurs, je vous laisse pour aller reprendre mon train, conclut madame de Presles. Au revoir et à bientôt !...

— Tous mes respects, madame, dit Dufresne.

— Au revoir, madame, se contenta de dire froidement Monseigneur du Surin, énervé et en prenant avec indifférence la main que madame de Presles lui avait tendue spontanément.

La comtesse s'éloigna pensive, sous le coup d'une impression indéfinissable, comme un malaise de son âme déçue en ses aspirations de tendresse confiante.

Tout en marchant, elle récapitulait les phases diverses de l'entretien qui venait d'avoir lieu, et elle s'étonnait et se gourmandait à la fois, d'avoir montré tant de précipitation à inviter ce jeune homme.

Mon Dieu était-il vrai qu'il fût son fils ?...

Et pouvait-elle songer, sans appréhension pour l'avenir, à ce qu'elle avait cru devinen de son caractère, si c'était bien là le petit Jean d'autrefois ?

Mais, d'autre part, ne fallait-il pas l'excuser pourtant, en admettant qu'elle ne se fût pas trompée sur son compte, car il faut se défier des jugements trop prompts.

N'avait-il pas été élevé par charité, par des mains étrangères et indifférentes, privé de toute caresse maternelle, de tout abandon, de toute confiance ?

Et, depuis son adolescence, n'était-il pas, comme le lui avait affirmé Dufresne, son sauveur, livré à lui-même ?

Quoi d'étonnant, alors, à ce que le contact, le frottement aux autres hommes, toujours indifférents ou cruels dans la lutte pour la vie, l'eussent entraîné d'égoïsme précoce, eussent desséché son âme isolée ?

Oui, c'était cela, sans doute ; et puisqu'elle, sa mère, avait eu ce bonheur inespéré de la retrouver enfin, ce serait à elle de s'appliquer à faire pénétrer en son âme, refermée peut-être, les principes de la sainte tendresse filiale.

A elle de lui inculquer les généreux sentiments, d'ennoblir ses pensées, de verser le baume des éternelles et si douces illusions qui sont le soleil de la vie.

A elle de le façonner enfin, à son image tendre et généreuse. Peut-être n'était-il pas trop tard ?...

Sous l'empire de ces pensées encore confuses, car elles venaient trop pressées en son esprit tendu à les résoudre, madame de Presles prit un fiacre et indiqua comme destination la gare de l'Est.

Mais en route, reprise de certaines défiances, décidément tenaces, elle se ravisa brusquement.

(A suivre).